

Cette conjecture nous paraît très plausible par la lecture complète du texte de la délibération que voici :

« Depuis, (le 23 juin) a été advisé par et entre mes dictz  
 « seigneurs les Conseillers et monsieur le *grenetier* Jehan de  
 « Paris, avec Pierre Gayon et Jehan de Troys, *cartiers*  
 « (faiseurs de cartes), qu'ils feront 400 *targuètes* aux armes  
 « de France, etc. ; sur tous les deux cents aura ung porc-  
 « épïc pour lequel faire le dict *grenetier fera des patrons*.  
 « Et s'il y faut besoigner au *pinceau par peintres*, et que  
 « les dictz *cartiers ne le saichent faire, la dicte ville paiera*  
 « les dictz *peintres*. »

On avait donc prévu que les *trois maistres de mestier ci-dessus nommés*, pouvaient ne pas savoir manier le pinceau ? donc on n'a pas voulu parler du peintre.

Quant à l'objection que le *grenetier* était invité seul à faire des patrons pour les autres délégués, on peut répondre que *Jehan de Paris, grenetier*, savait peut-être dessiner sans savoir colorier ; ou bien que, frère du peintre, il était plus à même de fournir les patrons préparés de la main de notre artiste, auquel il pouvait les demander. Mais si Perréal eut été personnellement désigné, on n'aurait pas certainement prévu le besoin d'autres peintres...

A l'appui de notre observation concernant les frères ou les homonymes de Jehan de Paris, tous citoyens de Lyon et commerçants, nous rappellerons que, d'après les registres consulaires que nous avons consultés, nous avons trouvé, sous la date du 3 avril 1508, que Jehan de Paris, *drapier*, a vendu un *poinson de vin blanc, tenant trois années, au prix de 55 sols l'année, pour le repas de MM. les chance- lier et trésoriers généraux de France, étant à Lyon*.

Et à la date du 3 mai 1509, que le même drapier vendit un autre *poinson de vin blanc au trésorier de la ville pour le repas de MM. les Conseillers*.